



Contrat de travail et annexe a celui-ci

Par **philalb**, le **17/04/2008 à 11:01**

Bonjour,

Je vais essayer d'exposer mon probleme de facon claire:

Je suis gardien concierge pour le compte d'un syndic de copropriete depuis 2005. Ce syndic est represente par la societe LAMY. En complement de cette activite je m'occupe de la gestion locative de cet ensemble (c'est une residence etudiante) à savoir la redaction des baux et les etats des lieux. Pour cette activite je suis remunere a la commission et cela apparait sur mes bulletins de paie. Jusque la rien d'anormal sauf que le nouveau directeur de la societe LAMY a decide de me retirer cette activite sans explication, ce qui represente une perte seche pour moi. Ma question est "a-t-il le droit de me retirer cette activite" meme en l'absence d'un annexe au contrat de travail initial? En sachant que la remuneration de cette activite figure sur mes bulletins de salaires.

Merci de votre reponse.